

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 4 FEVRIER 2009 à 18 heures 30

DATE DE LA CONVOCATION : 30 janvier 2009

Présents :

Pierre BOUVIER - Roger GUGLIELMETTI - Anne-Marie FORGEOUX –
Christophe MARTIN, adjoints
Christophe CANGIANO - Patrick LESPINASSE - Béatrice KOEKKOEK – Olivier REY –
Edmond CADET – Catherine REBATEL - Alain BOITTE – Carole CISSE –
Bruno BOUCHARD – Alain BERNARD

Procurations :

Claude PLEINDOUX à Roger GUGLIELMETTI

Secrétaire de séance : Christophe MARTIN

La séance est ouverte à 18 h 30, sous la présidence de Pierre BOUVIER, maire.

I – FINANCES

1/ SIEB : participation communale aux travaux d'enfouissement 2008

Le Conseil Municipal approuve les travaux effectués par le SIEB dans les secteurs suivants :

- le Casset, la Petite Turière et les Guibertès pour un montant de 49 500 € HT et dit que la participation communale est de 4 950 €.

Approuvé à l'unanimité

2/ Installation de feux tricolores sur la RD 1091 à l'entrée Nord du bourg : demande de subvention

Le Conseil Municipal approuve le projet d'installation définitive de feux tricolores permettant de ralentir la circulation des véhicules et de sécuriser la traversée des piétons à l'entrée Nord du Bourg, et sollicite l'aide de la Région PACA et du Département des Hautes-Alpes pour un montant de travaux de 26 153,75 € HT.

Approuvé à l'unanimité

3/ OTISC : approbation du Budget Primitif 2009

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2009 de l'Office du Tourisme.

Approuvé à l'unanimité

4/ Remboursement des dégâts chemin des Condamines

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à encaisser la somme 50 € correspondant aux dégâts causés sur les barrières, Chemin des Condamines.

Approuvé à l'unanimité

5/ Convention carte bancaire pour les secours sur pistes

Le Conseil Municipal approuve la convention prévoyant la répartition des charges pour le paiement électronique des secours sur pistes.

Approuvé à l'unanimité

II – ADMINISTRATION GENERALE

1/ Acquisition des parcelles AI 117, AI 181, AK 631, AN 200p, AO 212 et AO 313

Le Conseil Municipal décide l'acquisition des parcelles AI 117, AI 181, AK 631, AN 209p, AO 212 et AO 313 proposée par la SAFER au titre de la mise en réserve foncière, d'une superficie totale de 4556 m² pour un montant total de 2 491,56 €.

Approuvé à l'unanimité

2/ Acquisition des parcelles AN 232p, 233p, 234p et 235p et AN 26, 116 et 123p

Le Conseil Municipal rappelle sa délibération du 20 juillet 2007 approuvant l'acquisition des parcelles AN 232p, 233p, 234p et 235p et AN 26, 116 et 123p appartenant aux consorts MALLET. Or les parcelles AN 232p à 235p étant en Bien Non Délimité, une erreur avait été faite sur la quotité leur appartenant. La superficie totale n'était pas de 3600 m² mais 1600 m².

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition des parcelles :

- AN 232p, 233p, 234p et 235p, d'une superficie totale de 1600 m² au prix de 3 200 €
- AN 26, 116 et 123p, d'une superficie totale de 1295 m² au prix de 2 590 €

Approuvé à l'unanimité

3/ Droit de passage sur la parcelle AH 425

Le Conseil Municipal rappelle la délibération du 19 septembre 2007 approuvant un échange de parcelles avec Monsieur GUGLIELMETTI Gaston. Le terrain communal cédé à Monsieur GUGLIELMETTI étant enclavé, le Conseil Municipal lui accorde un droit de passage sur la parcelle communale AH 426 pour desservir la parcelle cadastrée AH 425.

Roger GUGLIELMETTI ne prend pas part au vote.

Approuvé à l'unanimité

4/ Passeports biométriques : convention

Le Conseil Municipal accepte la mise en dépôt d'une station fixe d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyages et autorise Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant

Approuvé à l'unanimité

III- PERSONNEL

1/ Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs prenant en compte :

- la fermeture de l'établissement les Bains
- la CAP du 29 septembre 2008 et de celle à venir du 1^{er} trimestre 2009
- le départ à la retraite d'une ATSEM
- la mutation d'une chargée de mission

Approuvé par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION

III – QUESTIONS DIVERSES

4/ Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal, délibération n°20/2008 du 31 mars 2008

Le Conseil Municipal donne lecture de tous les actes que Monsieur le Maire a pris en vertu de la délibération de délégation, depuis le 4 décembre 2008.

La séance est levée à 19 h 50.